



## PUBLIC NOTICE / AVIS D'AUDIENCE

### Notice of Public Hearing to consider the adoption of the proposed *Aldouane LSD Rural Plan Regulation - Community Planning Act.*

Pursuant to Section 125 of the *Community Planning Act*, public notice is hereby given that the Minister of Environment and Local Government is considering the adoption of the proposed *Aldouane LSD Rural Plan Regulation - Community Planning Act*.

The said rural plan applies to lands within the area of Kent County known as the local service district of Aldouane in the parish of Saint-Charles.

A **Public Hearing** concerning the adoption of the proposed rural plan has been set for **January 28<sup>th</sup>, 2019 at 6:30 pm** at the Aldouane Community Center located at 9839 route 134, in Aldouane. This meeting will be held by the staff of the Kent Regional Service Commission, on behalf of the Minister of Environment and Local Government.

Anyone wishing to comment on the proposed *Aldouane LSD Rural Plan Regulation* may do so in writing to Paul Jordan, Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Branch, Department of Environment and Local Government, P.O. Box 6000, Fredericton, New Brunswick, E3B 5H1 or to the Kent Regional Service Commission, 25 Cartier Blvd, Unit 145, Richibucto, NB, E4W 3W7. Written comments may be submitted to the above addresses until February 11<sup>th</sup>, 2019, at 4:30pm.

Copies of this notice and the proposed Rural Plan are available for viewing during regular business hours at any of the Kent Regional Service Commission offices that are located at 104 Irving Boulevard, Unit 1, Bouctouche N.B. and 25 Cartier Boulevard, Unit 145, Richibucto, NB, between the hours of 8:30 – 12:00 and 1:00 – 4:30pm, Monday to Friday (phone 506-743-1490 or 506-523-1820) or at the KRSC website [www.krsc.ca](http://www.krsc.ca)

### Avis d'audience publique pour étudier la possibilité d'adopter le projet du

### *Règlement établissant un plan rural pour le DSL de l'Aldouane– Loi sur l'urbanisme*

Avis est donné par les présentes au public, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux envisage d'adopter le projet du *Règlement établissant un plan rural pour le DSL de l'Aldouane - Loi sur l'urbanisme*.

Le plan rural proposé s'applique aux terrains situés dans le district de services locaux de l'Aldouane, dans la paroisse de Saint-Charles dans le comté de Kent.

Une **audience publique** sur l'adoption du plan rural proposé est prévue **le 28 janvier 2019 à 18:30**, au centre communautaire de l'Aldouane situé au 9839, route 134 à l'Aldouane. L'audience sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux de Kent au nom du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur le projet du *Règlement établissant un plan rural pour le DSL de l'Aldouane - Loi sur l'urbanisme* à Paul Jordan, directeur provincial de l'urbanisme, Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 ou à la Commission de services régionaux de Kent, 25 boul. Cartier, unité 145, Richibucto, Nouveau-Brunswick, E4W 3W7. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au 11 février, 2019, à 16h30.

Des copies de cet avis et du plan rural proposé est disponible pour consultation à l'un de nos deux bureaux de la Commission de services régionaux de Kent, situés au 104, boulevard Irving, suite 1, Bouctouche, N.-B. et au 25 boulevard Cartier, unité 145, Richibucto N.-B. entre 8h30 – 12h00 et 13h00 – 16h30, du lundi au vendredi (téléphone : 506-743-1490 ou 506-523-1820) ou en ligne sur le site internet de la CSRK, à l'adresse [www.csrk.ca](http://www.csrk.ca)